

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Nouvelles-poursuites-contre-l-ex-dicateur-Videla>

Nouvelles poursuites contre l'ex dicateur Videla

- Notre Amérique - Terrorisme d'Etat - Argentine -

Date de mise en ligne : mercredi 6 septembre 2006

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

L'ancien dictateur argentin Videla et de deux anciens ministres sous le coup de nouvelles poursuites, après la levée de leur immunité

La justice argentine a privé d'immunité l'ancien dictateur Videla et deux anciens ministres de la dictature, José Martínez de Hoz, ministre de l'Économie et Albano Harguindeguy, ministre de l'Intérieur.

Impliqués dans l'enlèvement de deux hommes d'affaires en 1976, les trois hommes bénéficiaient jusqu'ici de l'amnistie prononcée en 1990 par l'ancien président argentin, Carlos Menem (1989-99). L'ex-président avait gracié, en 1989, 212 militaires et 57 membres de groupes armés de l'époque avant d'amnistier, en 1990, les dignitaires du régime qui avaient été condamnés lors du procès historique de la junte en 1985.

Jugeant cette immunité inconstitutionnelle, le juge fédéral Norberto Oyarbide a prononcé lundi son annulation pour les ministres, une mesure étendue mardi au général Videla. Cette mise en cause "retombe sur les personnes qui à cette époque détenaient les pouvoirs maximum du pays", a déclaré le magistrat mardi à la presse.

Le magistrat s'est également référé à des décisions de la Chambre fédérale (instance d'appel) et la Cour suprême d'Argentine qui ont déclaré imprescriptibles les crimes contre l'humanité.

Cette décision judiciaire permet la réouverture des poursuites dans l'affaire de la séquestration de deux entrepreneurs de l'industrie textile, Federico Gutheim et son fils Miguel, détenus durant cinq mois à des fins d'extorsion. En juin dernier, le procureur Manuel Garrido, avait demandé au juge Oyarbide de déclarer l'"inconstitutionnalité" de l'immunité dans cette affaire de séquestration.

Videla, âgé de 81 ans, a déjà été reconnu coupable de dizaines de crimes, d'enlèvement, de disparition et de tortures commis sur des opposants. Mais il avait été amnistié après avoir été condamné à la prison à perpétuité en 1985.

L'ancien dictateur avait été à nouveau placé en détention en 1998 pour le vol de bébés, enfants de victimes du régime, et sa participation à l'Opération Condor, plan concerté des régimes militaires sud-américains pour éliminer leurs opposants. Il est actuellement assigné à domicile en raison de son âge.

Considéré comme l'instigateur du plan économique de la dictature, José Martínez de Hoz, 80 ans, est en liberté, tandis qu'Albano Harguindeguy, 79 ans, a été assigné à domicile dans la cadre de l'enquête sur sa responsabilité dans l'Opération Condor.

Le levée de leur immunité marque une nouvelle étape après l'annulation par le gouvernement Kirchner des lois dite du Point final (1986) et de l'Obéissance due (1987).

El Correo, 6 septembre 2006